



Assemblée générale

Distr. limitée
15 juillet 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : modalités d'organisation des tables rondes de haut niveau dans le cadre de la Conférence

**Projet de décision présenté par les coprésidents du Comité
préparatoire**

Modalités d'organisation des tables rondes de haut niveau dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), rappelant la résolution 69/226 datée du 19 décembre 2014, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que la Conférence serait composée de six tables rondes de haut niveau qui se tiendraient parallèlement aux séances plénières, hormis les séances d'ouverture et de clôture, décide que les six tables rondes seront organisées selon les modalités prévues dans l'annexe à la présente décision.

* A/CONF.226/PC.3/1.



Annexe

Modalités d'organisation des tables rondes de haut niveau dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

1. Les six tables rondes de haut niveau seront programmées comme suit :

Le 17 octobre 2016, de 15 heures à 18 heures;

Le 18 octobre 2016, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Le 19 octobre 2016, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Le 20 octobre 2016, de 10 heures à 13 heures.

2. Chaque table ronde de haut niveau sera dirigée par deux coprésidents, l'un originaire d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, qui seront nommés par le Président de la Conférence parmi les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres participant à la Conférence, en concertation avec les groupes régionaux. Le Secrétaire général de la Conférence, en concertation avec le Bureau du Comité préparatoire, désignera jusqu'à quatre experts et un animateur pour chaque table ronde.

3. Les participants aux tables rondes de haut niveau s'attacheront à recenser les mesures concrètes à adopter pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, le but étant de continuer à renforcer les partenariats mondiaux pour le développement urbain durable. Les six tables rondes porteront sur les thèmes suivants :

Table ronde 1 – Ne laisser personne de côté : intégration et prospérité urbaines;

Table ronde 2 – Des villes écologiques et résilientes face aux changements climatiques et aux catastrophes;

Table ronde 3 – Des logements convenables et d'un prix abordable;

Table ronde 4 – Planification et gestion stratégiques intégrées;

Table ronde 5 – Mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, à tous les niveaux et avec tous les acteurs;

Table ronde 6 – Financer le développement urbain durable.

4. Les tables rondes de haut niveau seront interactives et multipartites. Chacune sera ouverte à la participation de représentants de tous les États participants et comprendra un maximum de 15 représentants d'observateurs, d'entités compétentes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales accréditées, un maximum de 6 représentants d'autorités locales et de 6 représentants de grands groupes et d'autres parties prenantes. Les États et autres participants sont encouragés à se faire représenter aux tables rondes au plus haut niveau possible. Chaque participant peut être accompagné par un conseiller.

5. Les coprésidents pourront s'ils le souhaitent donner la priorité dans l'ordre d'intervention aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux ministres, puis aux représentants de haut niveau d'autres parties prenantes, étant entendu qu'il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. À ces tables rondes de haut niveau, on s'attachera à parvenir à un équilibre entre les orateurs représentant les États participants et les parties prenantes. Afin que le plus grand nombre de personnes possible puissent prendre la parole, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes.

6. Les coprésidents feront des déclarations liminaires à l'occasion de chacune des tables rondes de haut niveau. Ils présenteront oralement les comptes rendus des tables rondes pendant la séance plénière de clôture et ces derniers seront ensuite reproduits dans le rapport final de la Conférence.
